



non respect DTU fumisterie

Par **faffoo**, le **16/09/2012** à **11:02**

Bonjour,

J'ai fait construire une maison individuelle dont la réception de chantier à eu lieu en avril 2010. Aucun problème apparent n'a été mentionné lors de la réception.

En mai 2012, je décide de faire installer un poêle à bois par un professionnel. Le poujoulat a été installé par le constructeur, il n'y plus que le raccordement à effectuer.

L'installateur du poêle ne veut pas engager ses travaux car la hauteur du poujoulat ne respecte pas les normes DTU (article 5.4.7 du DTU 24.1).

Que puis-je faire ? Le constructeur fait la sourde oreille et ne daigne même pas répondre à la LRAR envoyée pour demander réparation...

Ai-je un recours ???

Je vous remercie infiniment des conseils que vous pourriez m'apporter.

Françoise